

CFPPA DE DIE 200 avenue de la Clairette 26150 Die



04 75 22 04 19

cfppa.die@educagri.fr





- **DURÉE & RYTHME:** 70 heures sur 2 semaines Du lundi au vendredi (7 heures par jour)
- **PROCHAINE SESSION:** du 23 au 27 février 2026 et du 23 au 27 mars 2026



- Agriculteurs
- Porteurs de projet
- **PRÉREQUIS:** Avoir 18 ans





de réussite (2025)21 stagiaires présentés sur 23

DATE MAJ: 02/09/2025

Mettre en place un système agroforestier



Formation en présentiel

OBJECTIFS

- Comprendre la physiologie et l'écologie de l'arbre
- Comprendre les avantages et limites des interactions arbres / cultures
- Proposer des aménagements et des essences adaptés aux conditions pédoclimatiques et au système de production
- Intégrer l'agroforesterie dans ses pratiques agricoles

CONTENU DE LA FORMATION

- Historique de l'agroforesterie et la diversité des pratiques
- Identification des principales fonctionnalités et avantages/ inconvénients d'une haie et de l'arbre
- Dimensionner un projet agroforestier
- Mesurer et intégrer l'impact financier (entretien, vente de bois,...)
- Choisir ses arbres et ses espèces pour le projet agroforestier
- Mettre en place et entretenir une plantation
- Présentation de modèles agroforestiers et visites de systèmes opérants
- Chantiers en fonction des visites réalisées (exemples : greffage, plantation, taille fruitiers / arbres champêtres...)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- · Cours en salle
- · Visites d'exploitations agricoles
- Mise en commun des observations lors des visites et valorisation à travers les projets
- Travail individuel et/ou en sous-groupes (selon projets) accompagné par le formateur
- Travaux pratiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis des stagiaires : oral d'explicitation d'un système agroforestier dont le design a été élaboré en sous-groupe tout au long de la formation

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan individuel en fin de formation

MODALITÉS ET DELAIS D'ACCES

Pour les stagiaires BP REA d'autres centres, le coordinateur doit faire une demande d'inscription au CFPPA de Die par mail.

Les personnes hors cursus de formation BP REA doivent s'inscrire en ligne au minimum 7 jours avant le début de la formation : Sur levalentin.education/cfppa-die, cliquer sur le bouton JE CONTACTE LE CFPPA POUR M'INSCRIRE

et compléter le formulaire

Si via Moncompteformation, le délai est de 15 jours avant la formation et avoir son identité numérique créée.

POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

Validation de l'UCARE "Mettre en place un système agroforestier" du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (RNCP 38093, certificateur Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, date de publication 13/10/2023)

Activité visée : activité agricole intégrant arbres et arbustes dans leur système

RÉFÉRENT DE LA FORMATION

Benoit AYMOZ, coordinateur 04 75 22 04 19 | cfppa.die@educagri.fr

COÛT ET FINANCEMENT

Coût pédagogique indicatif : de 9,5 à 25 euros de l'heure selon le statut du stagiaire et les modalités de financement

Financements envisageables:

- CPF
- · Financement individuel
- Vivéa si exploitant agricole

ACCESSIBILITE

Gare SNCF, bus Parking vélos et voitures



Le centre est labelisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique. Nous étudierons ensemble les adaptations possibles de votre parcours de formation









DATE MAJ: 02/09/2025